



DOS SIER DE PRESSE

» RTE S'ENGAGE
DANS LE PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
DU GRAND NANCY

31 MAI 2018

CONTACT PRESSE

Élise FRISONI

03 83 91 84 25 / 06 21 90 53 00

elise.frisoni@grandnancy.eu



**métropole
GrandNancy**

Pendant la Semaine Européenne du Développement Durable (30/05 au 05/06), RTE s'engage pour le climat en signant la charte d'engagement du Plan Climat Air énergie Territorial du Grand Nancy. Adopté en décembre 2012, ce Plan a pour objectif de se conformer aux objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique, à savoir : baisser de 40% les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 par rapport à celles de 1990 et 75% d'ici 2050, améliorer de 50% l'efficacité énergétique d'ici 2050, et porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2030.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU GRAND NANCY

» QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT ?

le Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique et constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

le Plan Climat Air énergie Territorial du Grand Nancy poursuit deux objectifs :

1 L'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Objectif : Contenir le dérèglement climatique à +2°C.

2 L'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire car il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Consciente du rôle qu'elle a à jouer dans le développement durable de son territoire, la Métropole n'a pas attendu pour agir en faveur du climat. En élaborant dès 2003 son projet PlanETE, un plan d'efficacité territoriale de l'énergie, et un contrat ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) en partenariat avec l'ADEME, le Grand Nancy s'est engagé dans une démarche de maîtrise de l'énergie qui s'inscrit dans le plan d'actions de l'Agenda 21.

De plus, dès 2004, la collectivité a adopté un dispositif de soutien financier en faveur des propriétaires privés, communes et bailleurs sociaux pour la mise en place d'installations ayant recours aux énergies renouvelables et depuis 2012, elle développe le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs, la Métropole a été labellisée Citergie en 2016, au même titre qu'une trentaine de collectivités françaises, pour sa politique énergétique et climatique.

TOUS ACTEURS ! LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU GRAND NANCY

le Grand Nancy a créé une Charte d'engagement afin de fédérer l'ensemble des acteurs dans une démarche de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. l'objectif : animer une dynamique territoriale où chacun peut devenir un « Climacteur » engagé.

Co-construite avec le Conseil de Développement durable pour une représentation de la société civile et avec le Club Climat énergie, la Charte d'engagement du Grand Nancy s'articule autour de trois axes majeurs « Je m'engage », « J'agis » et « Je m'adapte » .

»» LES ENGAGEMENTS

les signataires de la Charte s'engagent sur un ou plusieurs de ces trois grands axes répartis en 18 actions :

- « **Je m'engage** » : j'adhère à la démarche avec au minimum les trois engagements de base.
- « **J'agis** » : je mets en œuvre mon plan d'actions « atténuation » avec 12 actions préétablies dans différents domaines (bâtiment, mobilité, consommation et production responsables, aménagement de l'espace).
- « **Je m'adapte** » : je mets en œuvre mon plan d'actions « adaptation » avec trois actions pour prévoir et anticiper les changements climatiques.

Chaque signataire de la Charte s'engage ainsi sur une ou plusieurs de ces mesures pour valoriser des actions spécifiques qui seront comptabilisées par les services de la Métropole.

»» LES ACTEURS CONCERNÉS

La Charte d'engagement s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire :

- collectivités territoriales ;
- entreprises ;
- associations, collectifs de citoyens ;
- institutions publiques et privées.

RTE SIGNATAIRE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU GRAND NANCY

RTE s'engage pour le climat en signant la charte du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy.

Nos engagements s'articulent autour de cinq piliers :

- ➔ Intégrer et valoriser les énergies renouvelables
- ➔ Encourager la modulation de la consommation
- ➔ Contribuer à faire des citoyens des acteurs conscients de leur consommation électrique
- ➔ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à notre activité
- ➔ Faire de nos emprises de lignes des corridors de biodiversité qui contribuent à la trame verte et bleue et au retour de certaines espèces dans le milieu naturel.

En matière environnementale, nous sommes certifiés ISO 14001. Notre politique environnement intègre les mesures de protection et de promotion de la biodiversité, de protection et valorisation des milieux naturels et des paysages, de réduction des gaz à effet de serre, de concertation et d'écoute des parties prenantes.

La responsabilité sociale est primordiale à RTE. Nous sommes engagés par des accords sociaux visant à promouvoir l'intégration du handicap dans l'entreprise, l'égalité professionnelle homme-femme, la santé et la sécurité au travail.

La qualité de l'air est un enjeu phare du Plan climat. Meilleure isolation thermique, réduction de la consommation énergétique, achats responsables, ... RTE multiplie les initiatives pour réduire les émissions de CO2 et polluants atmosphériques.

Notre siège régional à Villers-lès-Nancy a été progressivement rénové avec une isolation des bâtiments par l'extérieur, des triples vitrages et la mise en place de protections solaires. L'utilisation de la géothermie permet le chauffage en hiver et le rafraîchissement en été. Le bénéfice de ces dispositifs est la réduction de 45% de nos consommations d'électricité et de gaz, et de 65% des émissions de gaz à effet de serre.

En matière de mobilité, nous favorisons les modes de déplacement alternatifs à la voiture avec des mesures incitatives à l'utilisation du vélo, la mise en place d'un site de covoiturage et une formation à l'éco-conduite. Nous faisons évoluer notre parc de véhicules vers des modèles plus efficaces et moins polluants comme les voitures électriques et des bornes de recharges à disposition de nos salariés.

Nous mutualisons nos achats par la signature de contrats-cadre. RTE a adopté une charte « Achats responsables » qui favorise une relation équilibrée avec nos fournisseurs. Elle promeut des conditions de travail satisfaisantes pour nos prestataires, réduit l'empreinte environnementale de nos achats et contribue à la vitalité des territoires (ESS, clauses d'insertion, forums pour favoriser la sous-traitance locale etc.).

» POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS AU TRAVERS DU PCAET ?

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est une entreprise de service public. Notre mission fondamentale est d'assurer, partout en France et à tout instant, un accès économique, sûr et durable à l'électricité. Acteur des territoires, notre entreprise s'attache à faire de l'électricité un levier de performance et de compétitivité en s'inscrivant pleinement dans une démarche de Développement durable.



Adhérent au Pacte Mondial depuis 2013, nous avons obtenu en 2017 le renouvellement du niveau "CG Advanced" décerné par le club Global Compact Advanced reconnaissant ainsi notre contribution à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable fixés par les Nations Unies.

Pour le renouveler, RTE a répondu aux 21 critères de promotion de Responsabilité Sociétale et des meilleures pratiques liées à la stratégie, la gouvernance, les droits humains, les conditions de travail, la protection de l'environnement.

A fin 2017, seules 84 entreprises ont obtenu ce statut en France. Cette reconnaissance marque notre volonté de sans cesse améliorer la prise en compte des principes de la responsabilité sociétale et de les intégrer dans notre stratégie, notre culture et nos actions. Nous contribuons pleinement aux enjeux globaux qui font partie intégrante de la performance globale de notre entreprise et qui permettent de promouvoir le développement durable de nos sociétés.

En outre, nous avons reçu la médaille d'or en 2015 suite à l'évaluation réalisée par Ecovadis, société spécialiste dans l'expertise de la RSE sur nos réalisations en matière sociale, environnementale, d'éthique des affaires et d'achats responsables. Ce résultat a placé RTE parmi les 5% des entreprises les plus performantes évaluées par Ecovadis.

UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

» LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY

Ouverte en octobre 2009 et installée au coeur de l'EcoQuartier Nancy Grand Coeur, la maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy facilite les démarches des habitants en répondant à toutes leurs questions d'ordre technique, juridique ou financier liées au logement et au développement durable. Véritable guichet unique au service des habitants, elle recense en un même lieu des professionnels du logement et de l'habitat qui offrent des conseils personnalisés et gratuits : l'Association pour le Développement de l'Habitat, l'Accompagnement, le logement et l'Insertion-Habitat (ADAI Habitat), l'Agence locale de l'énergie et du Climat (AIEC) du Grand Nancy, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Société publique locale « Grand Nancy Habitat », l'union Nationale de la Propriété Immobilière (uNPI) de meurthe-et-moselle et un Toit 2 Générations et l'association Réciprocité.

<http://mhdd.grandnancy.eu>
22-24 viaduc Kennedy
Esplanade Philippe Seguin à Nancy
03 54 50 20 40

» L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT GRAND NANCY TERRITOIRES

Créée en 2007, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Grand Nancy délivre des conseils et des études auprès des particuliers, des PME ou collectivités afin de mettre en place des programmes d'actions en faveur de l'efficacité énergétique, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables. Cette information, gratuite et objective, porte sur le choix et le coût des énergies, le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation, le choix des matériaux, les équipements performants, les réglementations, les avantages fiscaux ou bien encore les aides financières.

www.alec-nancy.fr/
154 rue Jeanne d'Arc à Nancy
03 83 37 25 87